

SÉANCE PLÉNIÈRE

de la Commission Locale d'Information
auprès des centrales Nucléaires
de Paluel et Penly

Compte rendu

Mardi 25 mars 2025
Salle du Clos des Fées
Mairie de Paluel

approuvé en séance plénière du 26 février 2026



CLIN

COMMISSION LOCALE D'INFORMATION NUCLÉAIRE

Étaient présents :

Collège des élus :

Monsieur Jean-Louis CHAUVENSY, Communauté de communes de la Côte d'Albâtre, Président
Madame Blandine DAS, Communauté de communes Terroir de Caux
Monsieur Didier GASTON, Commune de Paluel
Monsieur Jérôme BOINET, Commune de Petit-Caux
Monsieur Gérard COLIN, Communauté de communes de la Côte d'Albâtre
Madame Cécile SINEAU-PATRY, Département de la Seine Maritime
Madame Agnès LALOI, Région Normandie

Collège des organisations syndicales :

Monsieur Jean-Luc HUDE, CFDT

Collège des associations de protection de l'environnement œuvrant en Seine-Maritime :

Madame Christine ELLISON-MASSOT, Association pour le Contrôle de la Radioactivité dans l'Ouest
Madame Claudine HUGON, Association pour le Contrôle de la Radioactivité dans l'Ouest
Monsieur Richard KOBYLARZ, Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir Rouen
Madame Françoise KOBYLARZ-LE BERRE, Association France Nature Environnement
Monsieur Jean-Paul DESJARDINS, Association « Stop-EPR, ni à Penly, ni ailleurs »
Monsieur Jean-Jacques LETALON, Association des Écologistes pour le nucléaire

Personnes qualifiées et représentants du monde économique :

Monsieur Jean François FEUGRAY, Société Française d'énergie nucléaire
Commandant Hervé COLIBERT, SDIS76

Collège des voix consultatives :

Monsieur Frédéric HENNION, EPR2 Penly
Monsieur Silvere ROGER, CNPE de Penly
Monsieur Jean-Marie BOURSIER, CNPE de Paluel
Monsieur Gaëtan LAFFORGUE-MARMET, Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection
Monsieur Jean-François BARBOT, Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection
Madame Tiffany WEYNACHTER, SIRACEDPC Préfecture de la Seine-Maritime
Monsieur Arnaud VIARD, SIRACEDPC Préfecture de la Seine-Maritime

Agents du Département de Seine-Maritime :

Monsieur François BELLOUARD, Directeur Général Adjoint Pôle Aménagements et Mobilités
Madame Caroline LABOUCARIE, Directeur de l'environnement
Madame Agnès THIOU, Cheffe du service
Madame Elodie BRIDIERS, chargée de pilotage et d'animation de la Clin Paluel-Penly

Libre hors collège :

Madame Cécile REVERT, CNPE Penly EDF
Madame Eva ALESSANDRI, CNPE Penly EDF
Monsieur Mathieu CHÉRET, CNPE Paluel EDF
Monsieur Seif-Eddine JAOUADI, EPR2 Penly EDF



ORDRE DU JOUR

I.	Approbation du compte-rendu de la plénière du 26 novembre 2024.....	5
II.	Présentation et approbation du rapport d'activités et du compte-rendu budgétaire 2024	6
III.	Points d'actualités d'EDF	7
IV.	Point d'actualités de l'ASNR.....	19
V.	Points d'actualités du SIRACEDPC.....	23
VI.	Présentation et approbation du programme d'activités et du budget prévisionnel 2025.....	25

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur CHAUVENSY.

Jean-Louis CHAUVENSY

Bonjour à tous. Merci à tous ceux qui sont présents et aux intervenants. Le programme de cette réunion plénière étant relativement chargé, un point sur l'EPR est prévu mais les questions ne pourront être posées qu'après. Tout à l'heure, le nouveau directeur de l'EPR se présentera.

Merci de veiller à poser des questions courtes mais précises. Et puis surtout, évitez de reposer les questions déjà traitées lors de précédentes séances, sauf s'il n'y a pas eu de réponse.

Élodie BRIDIERS

Pour rappel, la réunion est enregistrée en vue du compte rendu. Merci de vous présenter avant vos prises de paroles. Un micro circulera dans la salle et vous sera tenu pendant que vous posez vos questions, une seule par intervention. Vous pourrez poser d'autres questions en reprenant le micro. Les questions hors sujet seront vues à la fin de la séance s'il reste du temps.

Les questions propres à l'EPR seront traitées au cours de l'intervention sur l'EPR. Pour les questions sans possibilité de réponse immédiate, nous vous répondrons par mail ultérieurement. L'ordre du jour est dense car nous avons 3 sites et à cause de l'actualité récente. Nous allons essayer de tenir le timing au maximum. Certains sujets ont déjà été évoqués en commission technique récemment, nous n'y reviendrons pas.

1. Approbation du compte-rendu de la plénière du 26 novembre 2024

Élodie BRIDIERS

Le premier point porte sur l'approbation du compte rendu de la plénière du mois de novembre 2024, que vous avez reçu par mail.

Les remarques émises de la part de Monsieur GORGIBUS, de Monsieur VIARD, de Madame ELLISON-MASSOT ont été prises en compte lors de la réunion de Bureau du 3 mars. Nous vous avons transmis le compte rendu final la semaine dernière par mail.

Claudine HUGON

Bonjour. Je suis suppléante de Madame ELLISON-MASSOT au titre de l'ACCRO. Je vous avais envoyé un mail avec des questions. Page 4, il était fait référence à un programme de compensation lancé sur 70 ha à partir de fin novembre. Puis page 5 il était question d'un fonds dédié aux grands chantiers destiné à soutenir des projets du territoire.

Élodie BRIDIERS

Ce sont des questions en rapport à l'EPR. Je vous propose de les poser dans la section EPR. Monsieur Frédéric HENNION qui est le nouveau directeur du chantier, sera ravi d'y répondre.

Claudine HUGON

D'accord. Au fil de ma lecture du compte-rendu, des questions se sont posées que je vous ai transmises.

Élodie BRIDIERS

Le compte rendu retranscrit les propos tenus et est réalisé sur la base d'un enregistrement. Nous ne pouvons pas le modifier. Après, si vous avez des questions sur l'EPR, vous pourrez les poser au moment venu.

Claudine HUGON

Toutes les questions que je vous ai envoyées, il faut que je les pose au Monsieur ici présent ?

Élodie BRIDIERS

Oui, au point 3 de la présentation.

Claudine HUGON

Très bien. Merci beaucoup.

Élodie BRIDIERS

Y a-t-il des questions ou des remarques ?

Jean-Louis CHAUVENSY

Pas de remarques particulières. Y a-t-il des oppositions ou des votes contre ? Merci. Compte-rendu adopté.

2. Présentation et approbation du rapport d'activités et du compte rendu budgétaire 2024

Élodie BRIDIERS

Nous vous avons transmis les documents pour ce point. Nous allons donc faire court.

Résumé en chiffres de l'année. En 2024, se sont tenues deux séances plénières, deux réunions publiques, quatre commissions communications, cinq commissions techniques, dont une avec visite sur site pour le chantier de l'EPR2. Nous avons participé à la co-organisation de deux panels avec le CODIRPA, Comité directeur pour la gestion des situations post-accidentelles d'un risque nucléaire, de l'ASNR.

D'un point de vue communication, la Clin a participé à deux panels sur les deux territoires de Paluel et de Penly. Le panel « entreprise » et le panel « milieu marin ». La Clin a distribué deux exemplaires du CLIN Info en mai 2024 et en octobre 2024. La Clin a également développé une autre action de communication, que sont les vidéos d'information avec un premier petit épisode sur les comprimés d'iode.

Pour les réunions publiques, la première a eu lieu le 27 mai. C'était la concertation organisée par le Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire, sur le quatrième réexamen périodique des centrales nucléaires de 1 300 MW (Paluel et Penly). La seconde s'est tenue le 16 octobre 2024 à Saint-Valéry-en-Caux sur le thème des comprimés d'iode.

Concernant le volet expertise de la Clin, il y a eu cinq commissions techniques. La première portait sur l'enquête publique de l'EPR de Penly avec le dossier d'implantation des EPR et le poste de Navarre porté par RTE. Ensuite a eu lieu la commission technique sur le quatrième réexamen périodique des réacteurs de 1 300 MWe avec toutes les modifications induites. Une commission technique en visio sur les décisions des modifications de projet Penly organisée par l'ASNR. Puis s'est tenue une commission technique en septembre sur la révision des plans particuliers d'intervention avec les services de la Préfecture. En fin d'année, nous avons eu la commission technique avec visite sur site des travaux préparatoires de l'EPR2 de Penly.

Pour ce qui concerne l'exécution budgétaire, la Clin a dépensé 141 491 €. Le taux de réalisation est de 75 % et s'explique d'une part parce que l'équipe de la Clin était au complet et d'autre part, par une augmentation de certains coûts. Nous avons eu une subvention de 40 000 € de la part de l'ASNR.

Y a-t-il des questions par rapport à ces parties ?

Jean-Louis CHAUVENSY

Si vous n'avez pas de question, nous passons à l'approbation. Y a-t-il des votes contre ? Des oppositions ? Des abstentions ? Merci. Adopté.

3. Points d'actualités d'EDF

1. Site de Paluel

Jean-Marie BOURSIER

Bonjour à toutes et tous. Jean-Marie BOURSIER, directeur de Paluel. Je vais vous donner quelques informations sur notre site. Vous savez, c'est notre dernière année avant les VD4. Beaucoup d'activités sont en cours autour de la préparation de ce programme très important.

Actuellement, nous déroulons notre programme de maintenance prévisionnel. Nous avons fait vendredi dernier notre visite partielle de Paluel 4, qui va nous amener jusqu'à la mi-juillet.

Je souhaite vous exposer un premier événement que nous avons déclaré au titre de l'environnement, lié à notre production déminéralisée d'eau propre prélevée dans la Durdent qui se fait à travers d'une station. Dans cette station, nous allons « nettoyer l'eau » et cela produit des effluents qui sont collectés dans une fosse de neutralisation. Le pH de cette fosse doit être dosé avant rejet dans la Manche.

L'événement déclaré au titre de l'environnement est un dysfonctionnement apparu à la fin du mois de novembre. Nous avons détecté une incohérence des volumes entre la production en station et la quantité récupérée dans la phase de neutralisation. Pour en comprendre les causes, des analyses ont été réalisées jusqu'au mois de janvier. Elles ont mis en évidence un défaut des caniveaux dans la fosse. Une partie de l'eau partait directement sous la station de déminéralisation sans rester dans la fosse. Depuis cette découverte, nous avons stoppé toute production d'eau et remis en configuration.

Naturellement, nous avons effectué l'analyse des conséquences car pour traiter l'eau, nous utilisons un peu de soude et d'acide sulfurique. Nous avons vérifié avec nos services d'ingénierie qu'il n'y avait pas d'impact sur la faune et la flore lié à ce rejet d'une partie de l'eau dans la nature. Nous avons informé toutes les parties prenantes dès la découverte de cette situation et avons procédé à la réparation. Nous sommes en train de consolider des matériels pour produire cette eau en toute sécurité et en respectant toutes les règles.

Je vous expose à présent un second sujet lié à la lutte contre l'incendie, qui est le risque le plus important dans une centrale nucléaire. Nous utilisons des dispositifs, en collaboration avec les SDIS, pour combattre ce risque. Depuis 2023, suite à la collaboration entre EDF et l'ASN, les dispositifs de prévention des incendies ont été renforcés sur l'ensemble des centrales françaises. Pour certaines, comme Penly à côté, cela a impliqué la mise en place d'une GOP (Garde Opérationnelle Postée) avec des pompiers qui sont au plus proche de la centrale.

La centrale de Paluel possède depuis 40 ans une équipe Incendie et Secours composée de ses salariés. Elle collabore étroitement avec le SDIS et les équipes opérationnelles pour la lutte contre les incendies et le secours aux victimes. Cette organisation, jugée robuste par l'ASN, constitue la réponse de Paluel en matière de lutte incendie. L'équipe est formée de volontaires qui, en plus de leur métier habituel à la centrale, sont prêts à intervenir en cas de besoin. Lorsqu'ils sont appelés, ils interrompent leur activité pour enfiler l'équipement des pompiers et lutter contre l'incendie.

Le dispositif a été renforcé, notamment avec l'acquisition dans le courant du mois d'un engin-pompe. Ce renforcement exige de garantir en permanence un nombre suffisant d'équipiers pour manœuvrer cet engin, montrant ainsi la capacité des équipes à être constamment disponibles. Auparavant, l'organisation reposait sur le volontariat, mais désormais, bien que le volontariat soit maintenu, il est crucial d'assurer la présence continue d'un nombre suffisant d'équipiers à tout moment.

Nous allons aussi en profiter pour mettre en place des vestiaires et un abri spécifique pour cet engin qui doit être conservé dans des conditions particulières d'hydrométrie et de température. Tout cela devra être opérationnel au plus tard au 31 décembre 2025.

Richard KOBYLARZ

Pourriez-vous nous parler de l'incendie récent d'un DUS avec dégagement de fumée ?
Autre chose, j'ai lu des soucis au niveau d'une inspection, cela concerne Paluel ?

Jean-Marie BOURSIER

Les DUS sont des diesels d'ultime secours qui ont été mis en place dans le cadre du retour d'expérience de l'accident de Fukushima. Ils permettent d'apporter une septième source diversifiée d'électricité pour obtenir la puissance électrique essentielle pour gérer le système de sauvegarde. Périodiquement, des essais sont réalisés pour vérifier que ce diesel fonctionne. En effet, la semaine dernière, lors d'un essai périodique, un dégagement de fumée s'est produit au moment du démarrage de ce diesel. Évidemment nous avons stoppé immédiatement, et fait appel aux secours. Avec nos équipes internes, le départ de feu a été rapidement maîtrisé. Nous sommes actuellement en phase d'analyse pour comprendre la situation, en particulier en ce qui concerne le déconditionnement de l'huile nécessaire au démarrage du moteur. Si ce processus n'est pas effectué dans des conditions spécifiques, cela peut entraîner un échauffement de l'huile et un dégagement de fumée. Nous vérifions actuellement si c'est bien ce qui s'est produit. Une fois l'expertise terminée, nous serons en mesure de fournir des réponses précises.

Richard KOBYLARZ

Sur l'inspection, j'ai lu récemment qu'il régnait un certain désordre dans les locaux, des consignes étaient peu lisibles dans la partie réacteur. Des problèmes de câbles mal disposés, peu disponibles. Puis une question de fiches indiquant que le matériel était indisponible alors qu'il était disponible.

Gaëtan LAFFORGUE-MARMET

Vous faites certainement référence à une inspection du chantier de Paluel 3. Dans le cadre des arrêts de réacteurs, comme celui de Paluel 3 récemment terminé, l'ASNR effectue des inspections tout au long du chantier. À la fin de l'arrêt, une lettre est rédigée pour résumer tous les sujets abordés. Lors de ces inspections, il arrive de constater que certains chantiers ne sont pas parfaitement gérés, ce qui peut entraîner des écarts. Par exemple, les connecteurs, qui sont nouveaux, représentent un écart de conformité qu'EDF doit corriger durant ces arrêts.

Cependant, globalement l'arrêt de Paluel 3, d'un point de vue sûreté, s'est tout de même plutôt bien passé. Il n'y avait pas d'alerte majeure concernant la réalisation des chantiers et les activités menées par EDF pendant cet arrêt, bien que des questions aient été soulevées tout au long de cette période. L'exploitant a répondu à ces questions, mais certaines nécessitent encore des éléments de réponse supplémentaires. Nous avons posé une question en rapport avec cela.

Jean-Marie BOURSIER

Sur la question des fiches, notre système de lutte contre l'incendie dispose de matériel en zone contrôlée dont nous devons garantir la disponibilité. À un moment donné, certains équipements avaient été mis hors service pour réparation, avec des fiches signalant leur indisponibilité. Cependant, une erreur a été commise lorsqu'ils ont été remis en service, toutes les fiches indiquant leur indisponibilité n'ont pas été retirées. C'est probablement à cela que vous faites référence.

Gaëtan LAFFORGUE-MARMET

Sur cet aspect-là, nous avons demandé une action et une réflexion à l'exploitant pour que cet écart ne se reproduise plus car c'est problématique en cas d'incendie.

Christine ELLISON-MASSOT

Sur l'événement significatif, entre le 19 novembre et le 8 janvier, il s'est passé du temps pour trouver la cause. N'était-il pas possible d'avoir une fosse de neutralisation de secours ?

Deuxièmement, entre le 8 janvier et le 31, pourquoi un tel délai pour informer l'ASNR ?

Jean-Marie BOURSIER

Nous avons deux fosses de neutralisation. En cas de dysfonctionnement, nous en avons une seconde en secours. Il a fallu un certain temps pour détecter l'origine du problème, principalement parce que les équipes en charge du management de la station de déminéralisation n'ont pas su s'entourer des bonnes personnes. Ils ont « cogité » entre eux pendant un certain temps. Une fois le problème identifié, le process habituel a été suivi : caractérisation, information, travail et déclaration, ce qui est une procédure standard.

Gaëtan LAFFORGUE-MARMET

Pour compléter, nous avons fait une inspection réactive suite à la déclaration. Nous avons fait une lettre de suite et avons posé les mêmes questions que vous sur cet aspect-là. La question qui se pose aussi, comme l'a dit Monsieur BOURSIER, il y avait plusieurs lignes, il aurait été possible d'utiliser une autre ligne et faire des investigations pour rechercher la cause de cette fuite sans utiliser cette ligne. Ce sont ces questions-là que nous avons posées en lettre de suite.

Jean-Marie BOURSIER

Dans l'esprit des gens qui exploitent ces lignes, il n'y a pas de trous dans le caniveau. Ils sont persuadés qu'ils ont un problème de capteur de niveau et essaient de comprendre pourquoi. La découverte du trou va arriver assez tard, le 8 janvier. L'erreur faite en interne c'est que les équipes auraient dû alerter pour qu'un plus grand nombre d'acteurs puissent s'y pencher.

Christine ELLISON-MASSOT

Dernière question, qu'est-ce qui vous permet d'affirmer qu'il n'y a aucun impact sur l'environnement sachant que cela représente quand même 10 m³ ?

Jean-Marie BOURSIER

Ce n'est pas nous qui le disons. Des services autour d'EDF effectuent les analyses d'impact puisque l'exploitation d'une centrale produit un ensemble de rejets qui sont caractérisés et dimensionnés. Quand on compare la quantité d'acide sulfurique et de soude rejetés à ce qui est présent en milieu naturel, nous sommes systématiquement en dessous.

Vous retrouvez de l'acide sulfurique dans la Manche à l'état naturel. Nous pourrions faire venir les personnes en charge de ces études si vous le souhaitez.

Élodie BRIDIERS

Y a-t-il d'autres questions pour la présentation de Paluel ? Dans ce cas, nous allons passer à la présentation de Penly.

2. Site de Penly

Silvere ROGER

Bonjour à toutes et tous. Je suis directeur de la centrale de Penly.

Pour vous donner quelques chiffres sur l'année 2024, la centrale a produit 15,84 TWh, ce qui représente 4,4 % de la production d'électricité française. C'était une belle performance. Nous avons

été la centrale la plus présente au moment où on l'attendait, avec très peu de problématiques techniques nous empêchant de répondre aux besoins du réseau. C'est une grande fierté pour les salariés de la centrale de Penly.

En 2024, une caractéristique notable a été les arrêts simultanés pour maintenance des réacteurs n° 1 et 2 au cours du dernier trimestre. Le réacteur n° 1 a été arrêté le 30 août pour une visite partielle comprenant environ 17 600 activités de maintenance, et il a été remis en service le 13 décembre. Parallèlement, le réacteur n° 2 a été mis à l'arrêt au début d'octobre pour une visite décennale, un arrêt majeur dont les activités de maintenance sont encore en cours.

On peut se demander si c'est un cumul d'activités qui a été dimensionnant pour le site mais il s'était très bien préparé à cela. Nous avons eu 2 600 personnes au pic d'activités pour réaliser des interventions de maintenance chaque jour. Nous avons eu 25 inspections de l'ASNR dont 8 inopinées, souvent des inspections de chantier. Tout cela participe à la transparence et montre que nous sommes un milieu extrêmement contrôlé. C'est tout à fait positif.

Le deuxième sujet, sur le personnel. 850 salariés travaillent sur le site de Penly. Nous comptons 82 439 heures de formation délivrées à l'ensemble du personnel pour maintenir les compétences ou en acquérir de nouvelles. Nous avons aussi des recrutements réguliers et en avons compté 42 au sein de la centrale.

Sur l'année 2025, nous sommes dans la poursuite de notre visite décennale. Lors de la visite décennale, trois grandes épreuves ont été réalisées pour prolonger l'exploitation du réacteur d'une dizaine d'années, après validation par l'ASN. Le premier contrôle majeur, effectué en 2024, portait sur la cuve. Ensuite, l'étanchéité du circuit primaire a été vérifiée en février, suivie de l'épreuve de l'enceinte début mars, qui a confirmé son étanchéité. 70 projets de modification ont été entrepris pour moderniser l'installation. Cela inclut l'amélioration du contrôle-commande, le renforcement de la cybersécurité et l'augmentation de la résistance de la centrale aux aléas climatiques.

Nous avons réalisé quasiment l'ensemble des opérations de maintenance. Aujourd'hui, l'objectif est de se préparer au démarrage. Nous visons de retrouver et de reconnecter l'unité de production n° 2 sur le réseau aux alentours du 25 avril.

L'autre grand rendez-vous de cette année 2025, c'est une inspection internationale, ce qu'on appelle une Combined EGE/Perr Review. Une quarantaine d'inspecteurs qui pour partie proviennent des services centraux d'EDF viennent nous auditer. Ils connaissent nos process. Ils appartiennent également à WANO, l'association internationale des producteurs nucléaires d'électricité et viennent aussi apporter leur expérience internationale, observer nos méthodes et nous apportent un regard critique avec cette approche à la fois nationale et internationale. L'opération va s'étaler du 15 septembre au 3 décembre et nous nous y préparons de façon assez précise. Cette inspection nous permettra encore de progresser puisque le but est de se comparer à l'excellence. Nous aurons certainement des voies possibles d'amélioration à mettre en œuvre par la suite.

Richard KOBYLARZ

Je vois qu'on a remplacé les deux tambours filtrants ? Il n'y en avait qu'un d'abîmé.

Silvere ROGER

Oui. Ce sont des opérations de maintenance qui se font de façon étagée en arrêt de séquençement. C'est la maintenance qui dirige. Nous pouvons réaliser ces remplacements sur des problématiques matérielles. Au bout d'un certain nombre d'années, nous procédons à leur remplacement et nous l'étagons. C'est plus facile de séquencer les activités sur plusieurs arrêts différents, car lorsque le réacteur est à l'arrêt, nous avons toujours besoin d'une source froide, la capacité de refroidissement du réacteur. Et si nous changeons les deux tambours filtrants en même temps, il ne serait pas

possible de pouvoir réaliser ce refroidissement en toute sécurité. Nous séparons les interventions sur des arrêts différents. C'est une logique de maintenance habituelle.

Richard KOBYLARZ

Pouvez-vous nous dire combien de poissons meurent dans ces tambours filtrants ?

Silvere ROGER

J'avoue que je suis incapable de vous répondre en direct à cette question qui est très précise.

Élodie BRIDIERS

Éva et Cécile noteront la question et vous répondront par mail.

Richard KOBYLARZ

D'accord. Et je vois visite de la turbine basse pression, est-ce qu'elle n'a pas été changée ? J'ai cru comprendre que cela a été remplacé.

Silvere ROGER

J'aurais du mal à vous répondre immédiatement mais une visite n'est pas forcément un remplacement. La turbine basse pression est une grande machine tournante sur laquelle nous pouvons réaliser des contrôles. Nous allons remplacer une partie des pièces, mais pas toutes les pièces et ce n'est pas systématique.

Richard KOBYLARZ

Est-ce qu'on peut me dire le prix d'un tambour filtrant pour une centrale nucléaire ?

Silvere ROGER

Nous allons prendre la question puis nous vous donnerons un ordre de grandeur de prix bien sûr.

Christine ELLISON-MASSOT

Est-ce que les représentants de l'ASN peuvent donner leur rendu sur l'activité en 2024 ?

Gaëtan LAFFORGUE-MARMET

Je suis désolé, je vais être obligé de vous décevoir parce que légalement nous devons rendre au parlement et à l'OPECST, l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, chaque année un rapport sur l'état de la sûreté nucléaire et de la radioprotection en France. C'est une obligation légale de l'ASNR. Cette présentation du président de l'ASNR devant le parlement n'a pas encore eu lieu. Il est d'usage que nous ne parlions pas de l'avis de l'ASNR sur les centrales avant la présentation de ce rapport au parlement.

Élodie BRIDIERS

Ce point pourra être abordé pendant la deuxième plénière de l'année, au deuxième semestre.

3. Site du projet EPR2 de Penly

Frédéric HENNION

Bonjour à toutes et à tous. Je suis Frédéric HENNION, le nouveau directeur du projet de l'EPR de Penly, et c'est ma première réunion avec vous pour la Clin. Récemment, nous avons réorganisé le projet, ce qui a entraîné quelques changements dans le contenu du poste précédemment occupé par Éric PANNETIER. Je reprends désormais ses activités concernant l'EPR2 à Penly pour les unités Penly 3 et 4.

Ma présentation vous permettra de savoir ce qui se passe en termes de travaux préparatoires sur le chantier. Un petit film va vous résumer tout cela. Sur le schéma à gauche de la diapo, trois activités principales sont mises en avant dans le cadre des travaux préparatoires pour Penly 3 et 4. Premièrement, le reprofilage de la falaise est en cours. Ensuite, l'extension de la plateforme est en préparation pour créer de l'espace pour les activités de montage, le génie civil, et le terrassement. La zone bleue sur la diapo indique l'eau pluviale accumulée sur les fondations de Penly 3 et 4, datant des années 90, lorsque le projet initial de réacteur N4 de 14150 MWe a été abandonné par EDF. Des EPR2 seront construits sur cette empreinte dans les années à venir. Le terrassement a commencé, et l'eau pluviale, d'un volume de 300 000 m³, a été vidée fin 2024. La déconstruction des fondations est en cours, suivie par la remise à niveau du site, ce qui permettra de poser les fondations des EPR2 à cet emplacement, avec les tranches Penly 1 et 2 situées à droite sur le schéma.

Les photos sur la planche illustrent le reprofilage de la falaise pour accueillir un EPR2, dont l'empreinte est plus grande que celle d'un réacteur N4. Pour cela, l'angle de la falaise est modifié pour devenir presque droit, ce qui nécessite des travaux de terrassement. Une photo montre la vidange des eaux pluviales et le début des déconstructions des anciens Penly 3 et 4 des années 90. Deux grues sont visibles, impliquées dans la création d'un mur étanche sous le sol, d'une profondeur de 25-30 m, afin d'empêcher l'infiltration d'eau de mer et protéger le chantier et l'exploitation future de la centrale. Une vue d'ensemble de la plateforme actuelle montre la zone en forme de triangle et les activités de terrassement en cours, avec les deux centrales à l'arrière-plan.

Ici, vous avez d'autres photos des activités qui correspondent à aujourd'hui, ce qui est visible pour le territoire. Pour préparer l'activité du futur chantier une fois le feu vert d'EDF et de son conseil d'administration obtenu, un afflux quotidien de plusieurs milliers de personnes est attendu, ainsi qu'un besoin d'exploitants lorsque la centrale sera opérationnelle. Des travaux sont en cours pour organiser les accès et les parkings afin de gérer efficacement ces flux de personnel. L'expérience des chantiers précédents, comme celui de Flamanville 3, est prise en compte.

Et ici, le retour d'expérience de Flamanville pour améliorer nos pratiques, le chantier de Hinkley Point C en Angleterre. Sur ce site, situé près de Bristol, de nombreux ouvriers et ingénieurs utilisent un système de transport optimisé : ils garent leurs voitures dans des parkings éloignés, montent dans des bus où ils badgent à l'entrée, et ces bus, remplis uniquement de personnes autorisées, passent directement les portiques du site. Ce procédé fluidifie les entrées et sorties tout en déplaçant les parkings à l'extérieur du site, cela s'avère très efficace. Nous souhaitons appliquer ce retour d'expérience positif à nos futurs projets, notamment Penly 3 et 4.

Les travaux du poste d'accès chantier, la photo en haut. Aujourd'hui, nous rentrons sur un poste d'accès temporaire sur le chantier de Penly 3 et 4. Il sera gardé en l'état pour augmenter les flux, mais nous créons un poste d'accès chantier principal. Il y aura des sas pour les personnels, des sas pour les véhicules et pour les camions et un parking à proximité pour l'ensemble des personnels.

La photo en bas à droite, vous voyez un bâtiment historique qui ressemble à un huit ou un signe infini horizontalement, le bâtiment historique des années 90, le bâtiment Astrolab, qui a été rénové. Le bâtiment a été complété par deux bases principales, qui accueillent déjà de nombreux compagnons, notamment d'Eiffage, pour les activités de terrassement en cours. Eiffage utilise ces bases vies ainsi que d'autres sur différents sites du chantier. Ces bases vies ont été mises en place à la fin de l'année dernière, avec l'une déjà en fonctionnement et la deuxième sur le point de l'être. Ces activités visibles témoignent de l'activité de préparation du chantier de Penly 3 et 4.

La photo en haut à droite, réseau SEO, le réseau de traitement des eaux pluviales. Nous avons des engagements au titre du décret d'autorisation environnementale qui permet l'ensemble de ces travaux préparatoires sur le chantier. Au titre de ce décret d'autorisation, nous avons bien sûr des

droits et des devoirs sur le traitement des eaux pour que l'ensemble des eaux qui vont ruisseler de la falaise soient bien canalisées, traitées avant d'être évacuées en mer, avec la surveillance d'EDF.

Projection du film commenté par Frédéric HENNION qui résume ce qui vient d'être présenté.

Le projet comprend trois éléments principaux : le terrassement, le re-profilage de la falaise et l'extension de la plateforme. Le re-profilage implique de modifier la falaise en créant des plateformes intermédiaires et en ajustant l'angle. Conformément au décret d'autorisation environnementale, l'objectif est de minimiser l'impact sur l'environnement. Lorsque l'impact ne peut être évité, des mesures de réduction et de compensation sont mises en place, notamment autour du territoire de Penly 3 et 4. Cela inclut le déplacement et la préservation d'espèces végétales et animales, telles que chevreuils, orchidées et chauves-souris, récupérées sur le chantier.

La centrale à béton est actuellement utilisée pour les BCR, c'est-à-dire les blocs cubiques rainurés, disponibles en deux tonnages. Ils serviront à étendre la zone de travail grâce à la construction d'une nouvelle digue, qui permettra d'agrandir l'espace autour des deux futurs réacteurs, des bases vies pour les travailleurs et des installations pour les activités de préfabrication.

Lors des travaux de vidange et de terrassement de l'ancienne zone Penly 3 et 4, de nombreuses espèces animales, notamment des batraciens, ont été récupérées et déplacées vers des mares autour du site pour leur préservation. Un courrier a été signé récemment pour demander l'autorisation de déplacer ces batraciens vers une troisième mare, leur nombre ayant dépassé les prévisions. L'objectif est de préserver les espèces animales affectées par les travaux préparatoires.

L'une des activités majeures consiste à étendre la zone de chantier par la création d'une nouvelle digue, formée par des enrochements placés en mer. Ces enrochements, transportés depuis le port de Dieppe sur des barges, sont utilisés pour préparer la digue. Les matériaux de remblai proviennent en grande partie de la falaise, réutilisés pour créer une zone de travail supplémentaire. Après les enrochements, des éléments de craie issus de la falaise sont ajoutés, suivis de blocs cubiques rainurés en béton pour protéger la digue de la houle. Ces blocs ont fait l'objet de recherches approfondies par EDF et Eiffage pour garantir leur adéquation. Une fois les remblais en place, la zone atteindra le même niveau que la plateforme historique.

La formulation des BCR a été élaborée en collaboration avec Eiffage, respectant les normes générales et les exigences spécifiques d'EDF. Après validation de la conformité aux normes, la fabrication des BCR a débuté le 4 mars. Ces blocs sont produits sur le chantier pour constituer un stock nécessaire à la protection des enrochements et remblais contre la houle. Les enrochements ont commencé le 18 mars, et une fois initiés, la digue s'élargit, nécessitant l'utilisation des BCR pour la protection. Le projet inclut 3 casiers principaux qui seront remplis avec des matériaux issus du déroctage de la falaise. Cette opération permettra de récupérer une zone de 20 hectares, optimisant l'efficacité des constructions civiles et des montages électromécaniques à des niveaux allant de 0 à 12 mètres, correspondant au niveau 0 des centrales nucléaires.

La formulation du béton pour les BCR avec Eiffage a nécessité quelques semaines de travail d'ingénierie. Puis, un audit indépendant a été réalisé par Eiffage, et EDF a vérifié le respect des réglementations. Toutes les vérifications étant conformes, le feu vert a été donné le 4 mars.

Quelques éléments sur ces BCR. Le process de construction décrit consiste à fabriquer environ 15 000 blocs de béton armé (BCR) pour une nouvelle digue. Cela implique l'utilisation d'une centrale à béton pour couler du béton dans des moules équipés d'œillets pour la manutention. Une fois le béton coulé, il est laissé à sécher avant d'être démoulé. Les moules remplis sont ensuite séchés et décoffrés, puis les BCR sont manutentionnés à l'aide d'engins spécifiques pour être stockés avant d'être installés pour protéger la digue. Les premiers BCR fabriqués sont déjà visibles sur le site.

Enfin, des tests réguliers avec éprouvettes sont réalisés. Les éprouvettes ou échantillonnages du béton permettent d'être sûrs que nous sommes toujours conformes à la réglementation.

Pour finir, un petit time-lapse des activités, des photos prises tous les jours entre septembre et janvier. Vous allez voir sur les images que le niveau des eaux pluviales baisse, la vidange est terminée et nous commençons la déconstruction des fondations de l'ancien Penly 3 et 4.

Je suis bien sûr disponible pour répondre à vos questions nombreuses. Merci à tous.

Élodie BRIDIERS

Pour la partie questions, nous allons commencer par Madame HUGON et ses questions sur le compte rendu.

Claudine HUGON

Il s'agissait du programme de compensation sur 70 ha qui devait démarrer à partir de fin novembre.

Frédéric HENNION

Oui, cela a commencé. J'ai assisté personnellement à une réunion avec la Communauté de Communes des Falaises du Talou (CCFT), à Envermeu le 28 février. Je n'étais pas encore en poste. Le 28 février, j'étais en accompagnement d'Éric PANNETIER qui était avec Gabriel AUBLAIN pour cette réunion. Nous avons examiné avec la CCFT les activités de compensation en cours sur les 70 hectares mentionnés, répartis sur une quinzaine de sites, chacun ayant sa fonction spécifique. Ces activités incluent la création de pâturages, la réhabilitation de champs, le développement de forêts et la réintroduction d'animaux retirés du chantier. Nous respectons les engagements pris, bien qu'il y ait eu un retard dans l'installation d'une clôture sur un site, en accord avec l'agriculteur concerné, pour éviter d'impacter son champ récemment ensemencé. Les actions menées sont très concrètes et adaptées au territoire concerné.

Claudine HUGON

J'ai le souvenir de choux marins qui avaient été retransplantés il y a quelques années et qui n'ont pas survécu au programme prévu par EDF. Est-ce que nous pourrions connaître les emplacements où observer les grenouilles et les espèces florales concernées par les compensations ?

Frédéric HENNION

Oui, nous allons vous donner les informations. Nous nous devons de vous les fournir pour montrer que nous essayons de limiter au maximum l'impact de l'activité de Penly 3 et 4 sur le territoire.

Claudine HUGON

Merci. Une autre question concernait un fonds dédié aux grands chantiers destiné à soutenir des projets du territoire. Quels seraient ces projets et les différents budgets afférents à ces études ?

Frédéric HENNION

Un projet comme Penly 3 et 4, dirigé par EDF, implique étroitement les communautés territoriales environnantes ainsi que les services de l'État à différents niveaux. Un label « grand chantier » a été instauré pour coordonner les actions visant à intégrer le chantier dans son territoire. Ce label est supervisé par un coordinateur de l'État rattaché à la préfecture. EDF joue un rôle central dans ce projet, apportant un financement de plusieurs dizaines de millions d'euros pour l'ensemble du programme. Cela montre l'importance de ces investissements pour le développement local.

Nous nous préparons à l'activité future sur le territoire, notamment pour les années 2030, en mettant l'accent sur la formation des équipes nécessaires au génie civil et au montage électromécanique.

De plus, nous nous concentrons sur la gestion des flux de personnes et de véhicules, en prévoyant des infrastructures adaptées comme des parkings et en améliorant les routes. En parallèle, nous collaborons avec le Département et les villes autour de Dieppe pour garantir la disponibilité de logements pour les travailleurs des tranches nucléaires Penly 3 et 4. J'ai aussi un exemple dans la zone des Villes Sœurs côté nord avec la mise en place d'un hôpital et dont le financement vient par le grand chantier à la fois du Département, un peu EDF, un peu de la Ville.

Françoise KOBYLARZ-LE BERRE

Première question : l'arrivée du grand chantier a profondément perturbé le secteur immobilier, créant un paradoxe où des compensations sont mises en place, mais la loi ZAN est complètement ignorée. Des terres cruciales pour l'indépendance alimentaire du pays ont été détruites par le chantier. Cela soulève des questions sur la gestion des décideurs locaux, comme ceux de Dieppe, pour tempérer cette frénésie immobilière qui désorganise l'urbanisme du secteur.

Deuxièmement, je souhaite obtenir des précisions sur l'origine écologique des roches mentionnées précédemment et comprendre le bilan carbone global de ce projet. Bien qu'on présente le chantier comme le plus grand et décarboné, il semble avoir un impact carbone significatif. J'aimerais savoir si ce bilan peut être chiffré. De plus, je voudrais comprendre la part de dépenses que je soutiens en tant que contribuable pour ces travaux préparatoires.

Frédéric HENNION

Pour la première question, je ne peux pas commenter la fièvre immobilière. Les territoires, EDF et Eiffage prévoient de collaborer pour créer de nouveaux logements dans les zones de Dieppe, Envermeu et des Villes Sœurs afin de garantir une capacité d'hébergement adéquate pour les travailleurs de Penly 3 et 4, en offrant des logements permanents et temporaires.

Vous avez parlé de piétiner la loi ZAN, il y a quand même des endroits qui vont être utilisés pour le chantier et qui sont réversibles, notamment le projet de construction d'un parking à Berneval, dont un tiers de la surface sera réversible. Nous avons confirmé que cette partie du parking sera améliorée et mise dans de meilleures conditions par rapport à son état actuel. Cela répond à la question de la durabilité de certains ouvrages.

Pour la construction de nouvelles digues, environ un tiers des enrochements provient des carrières du Boulonnais dans le nord de la France, tandis que les deux tiers restants sont importés de Norvège. Cette décision est motivée par la nécessité d'utiliser du granite de qualité spécifique, qui n'est pas disponible près du chantier de Penly. Importer ces enrochements de Norvège par bateau est plus efficace et permet de limiter les trajets routiers. En collaboration avec Eiffage, un total de 450 000 tonnes d'enrochements est prévu, dont environ 308 000 tonnes proviennent de Norvège et 100 000 à 150 000 tonnes des carrières du Boulonnais.

Sur le bilan carbone, le texte aborde l'impact carbone d'un chantier nucléaire, en précisant que bien qu'il ne soit pas nul, il est estimé à 4 g de CO₂ par kilowattheure. Cette estimation prend en compte les émissions de gaz à effet de serre liées au chantier, mais souligne que sur 60 ans de fonctionnement, le bilan carbone global de la production nucléaire reste extrêmement positif. Nous vous fournirons les chiffres par email. Chez EDF, on estime que la production nucléaire et les énergies renouvelables, comme l'éolien et le solaire, sont complémentaires. Le nucléaire offre une base de production décarbonée et pilotable, contrairement aux éoliennes qui dépendent du vent.

Richard KOBYLARZ

Je recommande à tout le monde la lecture d'un article de Médiapart du 14 mars qui a soulevé quelques lièvres au sujet du béton du futur EPR de Penly, non conforme aux normes de sécurité. Apparemment, il a fallu attendre trois mois pour savoir ce qui se passait exactement au niveau d'Eiffage. Deux employés auraient été priés de partir, ayant signalé des défauts très sérieux.

Ensuite, j'ai reçu un courrier de la part du responsable communication du palier EPR2. C'est la conclusion qui me paraît très ambiguë. Je vous la lie : « Dans le cadre des échanges réguliers que nous avons avec l'ASNR, nous les avons informés de l'avancement de la qualification des bétons pour les BCR ». Cela a été écrit le 18 mars. Quand on dit « l'avancement de la qualification », c'est que ce n'est pas encore qualifié. Qu'en est-il de la qualification du béton ?

Frédéric HENNION

Le béton utilisé pour les BCR est conforme aux normes requises pour la protection de la digue. Selon une inspection de l'ASNR en février, des clarifications ont été demandées concernant le positionnement des matériaux, ainsi que la distinction entre les activités importantes pour la protection et les équipements importants. Placer correctement un BCR est crucial pour la protection, bien que le BCR lui-même ne soit pas considéré comme un équipement de protection. Le travail conjoint entre Eiffage et EDF sur la formulation du béton a permis de confirmer la fabrication le 4 mars, après validation par des laboratoires indépendants. L'ASNR avait été informée en février du lancement de la fabrication des BCR. Cependant, la situation concernant les responsabilités d'Eiffage envers ses salariés ne sera pas commentée.

Pour ce qui concerne la qualification, globalement la formulation pour l'usage des BCR est faite. Nous disposons de toutes les preuves montrant que les taux de silex et d'alcalins, lorsqu'ils sont combinés, assurent la conformité de notre formulation.

Gaëtan LAFFORGUE-MARMET

Comme cela vient d'être dit, nous avons mené une inspection le 27 février dernier dans le but, pour le premier équipement EIP (*Elément Important pour la Protection*) du chantier l'EPR2 était d'observer comment EDF mettait en œuvre la réglementation qui s'applique à ce genre d'ouvrage. Nous avons examiné comment EDF surveillait les activités de la digue et les mesures mises en place pour sa protection. Les questions initiales portaient sur les équipements essentiels à la protection et les activités associées. Concernant le béton, notamment les BCR, bien qu'ils ne soient pas considérés individuellement comme des équipements importants pour la protection et n'aient pas d'exigences spécifiques, EDF assure leur surveillance. EDF a présenté son programme de surveillance développé avec Eiffage, révélant qu'un premier critère avait posé des difficultés à Eiffage. Cependant, l'exigence réglementaire de la norme, dont le numéro a été omis, était respectée, notamment concernant le taux d'alcalin, maintenu en dessous de 3 kg/m³.

Il faut bien comprendre que le problème dont nous parlons là, un critère spécifique pour un problème spécifique, l'alcali-réaction, qui produit un gonflement du béton pouvant à terme produire des fissurations, est une seule des exigences qui portent sur le béton. Sur le béton, il y a tout un tas d'exigences, comme la résistance à la compression, le taux d'humidité à respecter dans la formule initiale avant le coulage. Nous sommes là sur un équipement, le BCR, qui n'est pas un EIP. S'il y avait fissuration de ces BCR, cela ne poserait pas de problème a priori. EDF respecte quand même un critère sur le taux d'alcalin qui permet de se prémunir de ce risque d'alcali-réaction. Initialement, contractuellement avec Eiffage, ils n'avaient pas défini le critère de taux d'alcalins, mais un autre critère qu'Eiffage avait des difficultés à respecter.

Dans la lettre de suite, nous avons noté : « très bien, l'ASNR a pris acte que vous avez respecté le critère », donc, il n'y a aucun sujet sur la qualité du béton. « Néanmoins, vous aviez mis en œuvre un autre critère au départ. Serait-il ou non intéressant de le conserver ? ». Il n'y a pas de sujet d'un point de vue sûreté parce que ce n'est pas un EIP. Il n'y a pas de sujet tout court car les critères sont respectés et EDF nous l'a démontré. Il y avait un critère un peu « ceinture et bretelles », est-ce qu'il serait intéressant ou pas, judicieux ou pas de le conserver ? C'est cela la question que nous avons posée à EDF sur ce sujet du BCR. Il subsiste d'autres questions sur la surveillance d'EDF des activités sur un schéma pour bien comprendre puisque quand vous avez un EIP comme la

digue, c'est quand même un objet complexe parce que vous avez l'EIP qui est la digue et pourtant chaque élément n'en est pas un.

Jean-Jacques LETALON

J'ai été surpris par cette petite tempête médiatique et sur le décalage entre ce que nous avons lu dans les médias et ce que vous venez de nous expliquer. Il y a un point qui m'a surpris en particulier dans l'article de Reporterre, au sujet des bétons nucléaires, qui ne devraient pas intervenir avant 2029. Pouvez-vous nous confirmer que c'est bien également quelque chose de non fondé ?

Frédéric HENNION

En effet les bétons nucléaires vont arriver dans un certain nombre d'années. Pour cela, nous avons besoin de déclaration, d'autorisation de création, la DAC, attendue fin 2026. Le J-Zéro, c'est-à-dire le premier béton du radier sous le bâtiment réacteur est attendu fin 2028. Globalement le béton nucléaire est pour fin 2028. Les formulations béton pour les ouvrages qui seront à venir sont en cours de travail avec Eiffage et il y aura des formulations différentes. Il n'y a pas de lien entre la formulation des BCR actuels et les formulations à venir pour les ouvrages de génie civil du chantier.

Jean-Paul DESJARDINS

Les graves que vous utilisez pour fabriquer les BCR viennent de la mer ou de la terre par des camions ? Je peux supposer que ce sera plus exigeant encore pour les bétons qui feront les réacteurs. Est-ce qu'ils viendront aussi de la mer ou il faudra les apporter de façon importante ?

Frédéric HENNION

Le béton utilisé pour les BCR provient de Graves de Mer, près de Dieppe. Cependant, la provenance des bétons pour les ouvrages de génie civil, incluant la partie turbine et le noyau nucléaire, est toujours en cours de discussion avec Eiffage.

Jean-Paul DESJARDINS

J'aurais encore une question. En tant que membres de la Clin, nous recevons beaucoup d'informations, d'EDF, de l'ASN, de l'IRSN, de l'ASNR qui donnent l'impression de transparence de la part d'EDF et des services de l'État. Par exemple, toutes les déconnexions, reconnexions des réacteurs, la mise à l'arrêt programmée ou non suite à des problèmes techniques, les PPI, les pastilles d'iode, toutes les lettres de suite de l'ASNR. Parfois des indications sur des incidents comme nous en avons parlé tout à l'heure. D'ailleurs je m'étonne de ce problème au niveau des DUS car s'il y a un domaine bien connu, c'est bien celui-là, celui des groupes électrogènes.

Pourquoi EDF n'a communiqué sur le problème du béton de Penly que récemment, lorsqu'il y a eu des rumeurs dans la presse nationale ? Est-ce que cela relève du secret des affaires finalement ?

Frédéric HENNION

Il n'y a pas de problème de béton, donc aucune communication n'est nécessaire. Je ne partage pas les informations publiées dans les articles de Reporterre ou Mediapart. Nous communiquons pour expliquer pourquoi nous ne sommes pas d'accord. S'il n'y avait pas eu d'articles dans Reporterre ou Mediapart, il n'y aurait pas de sujet et aucune communication ne serait manquante.

Richard KOBYLARZ

À propos de transparence, le gouvernement annonce trois ans de retard. Pour quelle raison ?

Frédéric HENNION

Ce n'est pas le gouvernement, c'est un communiqué de presse de l'Élysée qui est sorti le jour du conseil de politique nucléaire du 17 mars. Cette date de 2038, je ne peux pas vous l'expliquer mais

je peux vous dire que globalement, ce qui me motive, c'est d'arriver à préparer ce chantier, l'exécution des activités dès lors qu'il y aura un go formel, une décision d'investissement par EDF validée par son Conseil d'administration, c'est fin 2026. C'est l'échéance qui va lancer le projet. Ce qui me motive chaque matin, c'est de préparer le chantier et le territoire de manière efficace, en intégrant les retours d'expérience de Flamanville et HPC en Angleterre. Pour cela, il est essentiel d'avoir un planning, mais je ne peux confirmer la date de 2038 sans l'associer à un coût de programme. Je ne commenterai pas les chiffres diffusés dans la presse, car EDF doit discuter de ce coût avec l'État d'ici la fin de 2025. Cette discussion portera sur le programme des six tranches nucléaires d'EPR2, incluant Penly, Gravelines, et Bugey.

Le coût d'un programme qui dure des dizaines d'années est lié bien sûr à la durée de chaque projet, de chaque paire de tranches. Le président Luc RÉMONT vise à réduire la durée de construction des centrales à environ 70 mois. Les premières tranches à Penly prendront probablement plus de temps que celles prévues ensuite à Gravelines et Bugey, en raison d'un effet palier similaire à celui utilisé pour construire le parc nucléaire en France, où un nombre limité de conceptions était répliqué plusieurs fois. Le coût total dépendra de sa durée, ce qui lie inévitablement le prix au planning. EDF travaille actuellement à consolider ces coûts en interne, avec un rendez-vous prévu avec l'État fin 2025. Un comité de revue se réunira de nouveau l'année prochaine pour préparer une proposition de décision pour le conseil d'administration d'EDF d'ici fin 2026.

Actuellement, l'objectif est de préparer des activités significatives pour le territoire, comme illustré dans les présentations et le film, afin de répondre aux besoins futurs. Il est crucial d'assurer une conformité entre le prix, la rentabilité du projet et la durée des tranches, qu'elles s'étendent jusqu'en 2038 ou différemment. Un changement de PDG est imminent, mais la date de 2038 ne sera pas avancée sans le processus décisionnel d'investissement d'EDF, qui n'est pas encore finalisé.

Le financement n'est pas encore finalisé, mais le communiqué de presse de l'Élysée mentionne des éléments de financement, notamment un prêt bonifié à taux zéro sur une partie significative du prix du programme. Cela constitue un avantage pour EDF en raison de la réduction des coûts des intérêts intercalaires. Toutefois, ces éléments doivent être considérés dans leur ensemble.

Élodie BRIDIERS

Si vous le voulez bien, nous allons passer à l'ASNR. Il y a d'autres sujets à l'ordre du jour.

S'il reste du temps en toute fin de la séance, nous pourrions reprendre les questions.

4. Point d'actualités de l'ASNR

Gaëtan LAFFORGUE-MARMET

L'ASNR regroupe les activités de l'ex IRSN et de l'ex ASN. C'est une autorité administrative indépendante, elle est indépendante du gouvernement et elle dépend directement du parlement. Chaque année, nous rendons compte au parlement de notre activité et puis de l'avis de l'ASNR sur la sûreté nucléaire et la radioprotection. C'est aussi le parlement qui nous fixe notre budget et notre plafond d'emplois.

Les activités : recherche, expertise, contrôle puis instruction et autorisation. Le Décret d'autorisation de création permet de faire un point sur le cadre réglementaire dans lequel se fixe ce processus d'instruction et cette demande d'autorisation de création.

Quelques rappels liminaires. Entre octobre 2022 et février 2023, la CNDP a mené un débat public concernant un projet de six réacteurs EPR2, avec un focus particulier sur les deux premiers réacteurs prévus à Penly. Le 26 avril 2023, la commission particulière a publié son bilan de ce débat. EDF a ensuite déposé, le 29 juin 2023, une demande d'autorisation de création pour ces deux réacteurs, ainsi qu'une demande d'autorisation environnementale pour les travaux préparatoires. L'autorisation a été accordée le 5 juin 2024 par décret du ministère de la Transition écologique.

La demande d'autorisation de création est un processus distinct de la demande d'autorisation environnementale, qui concerne les travaux préparatoires. Le décret d'autorisation de création, pris par le ministre chargé de la Sûreté Nucléaire, permet à l'exploitant de commencer les premiers travaux, notamment le premier béton nucléaire. Une mission spécifique au sein de la Direction générale de l'énergie et du climat coordonne l'instruction du dossier, en vérifiant sa complétude et sa recevabilité technique. Cela implique de s'assurer que les documents requis, tels que le rapport préliminaire de sûreté et l'étude d'impact, contiennent toutes les informations nécessaires pour que l'ASNR puisse se prononcer. Des demandes de compléments ont été faites à EDF, qui a commencé à transmettre ses retours, permettant ainsi de progresser vers la complétude du dossier.

La suite, c'est la saisine de l'Autorité environnementale lorsque le dossier sera jugé complet. L'Autorité environnementale est aussi saisie sur le décret d'autorisation de création qui sont deux objets différents. L'Autorité environnementale (AE) a souligné la nécessité de mettre à jour l'étude d'impact sur la partie chantier dans le cadre du décret d'autorisation de création. Une fois qu'EDF aura effectué cette mise à jour, l'AE disposera de deux mois pour émettre son avis. À ce moment-là, la Commission locale d'information (CLI) recevra, à titre informatif, la demande d'autorisation accompagnée du dossier, transmis par les services de la Préfecture.

Le processus décrit implique plusieurs étapes de consultation et d'instruction avant l'approbation finale d'un projet de décret. Après la saisie des collectivités territoriales pour avis, une enquête publique est prévue pour début 2026, sous réserve de l'avancement du dossier. Durant cette enquête, le Préfet consulte la Commission Locale d'Information (CLI), qui a jusqu'à 15 jours après la fin de l'enquête pour donner son avis. Ce processus inclut également la consultation du public, des collectivités territoriales, et des pays étrangers potentiellement concernés. Une fois ces consultations terminées, l'ASNR présente un avant-projet de décret à la MSNR. Le projet est ensuite formellement transmis à l'exploitant pour avis. À ce stade final, bien que non réglementaire, le collège de l'ASNR demande l'avis de la Cli. Finalement, la MSNR soumet le projet de décret au ministre compétent pour signature.

L'ASNR est une nouvelle autorité administrative indépendante formée à partir de l'IRSN et de l'ASN, avec pour but d'intégrer l'expertise en interne. Bien que la structure ait changé, le processus d'expertise reste similaire : les évaluations seront toujours réalisées par les mêmes experts, qui faisaient auparavant partie de l'IRSN et sont désormais intégrés à la direction d'expertise de l'ASNR.

Selon le sujet, l'expertise pourra être plus ou moins approfondie, mais dans l'ensemble, peu de choses changent dans la pratique.

Comme vous le savez, l'EPR2 tire profit d'un certain nombre de synergies ou de retours d'expériences de l'EPR. Des sujets seront plus ou moins profondément instruits parce qu'ils l'ont déjà été dans le cadre de l'EPR. Sur un certain nombre de sujets, au-delà de l'expertise interne, il y aura aussi l'appui aux groupes permanents d'experts. Ce sont des experts nommés qui sont issus soit de la société civile, soit d'un laboratoire de recherche universitaire dans le domaine concerné, soit de l'expertise de l'ASNR, d'institutions parlementaires, de l'ANCCLI également, et puis aussi d'exploitants ou d'anciens exploitants et d'autorités de sûreté étrangères.

Ces groupes permanents d'experts auront à se prononcer sur un certain nombre de sujets. Le groupe permanent d'experts se réunit, il reçoit une présentation de l'exploitant, du pétitionnaire, une présentation de l'ASNR. In fine, il publie un avis qui reprend des recommandations, qui peuvent être, soit celles de l'ASNR, soit de nouvelles recommandations en fonction de qui l'a choisi. Ou alors au contraire, il considère que l'exploitant a apporté les réponses aux questionnements de l'ASNR et qu'il n'y a pas lieu d'aller plus loin. Ces recommandations sont prises en compte par l'ASNR dans le cadre de son instruction.

Toute cette phase d'expertise interne et de groupe permanent d'experts a lieu en ce moment même et elle va se poursuivre tout au long de l'année 2025. Voilà un peu le processus global de construction de l'autorisation de création pour les réacteurs de Penly 3 et 4 et ce sera évidemment un processus similaire pour les autres réacteurs EPR2. Merci.

Jean-Jacques LETALON

Je suis toujours impressionné par la complexité du processus nécessaire pour mettre en œuvre un projet. J'ai récemment lu le rapport de l'inspecteur général de la sûreté de la radioprotection d'EDF, qui recommande de réduire les surenchères et modifications pour revenir à plus de simplification. Il semble que l'ASNR partage également ce souhait. Est-ce que vous pensez qu'une démarche comme celle-ci en particulier les groupes permanents et autres va réellement dans le sens d'aboutir à un procédé qui soit plus simple ?

Gaëtan LAFFORGUE-MARMET

Je pense que c'est deux choses différentes. Le processus d'instruction des réacteurs de puissance, bien que comportant de nombreuses étapes et consultations, n'est pas aussi lourd qu'il pourrait le sembler. Ce processus prend du temps, ce qui est normal pour un projet de cette envergure. En examinant le calendrier proposé par EDF, il apparaît que l'instruction de l'ASNR ne constitue pas un obstacle critique à la construction des EPR2. Bien qu'il y ait de nombreuses étapes dans cette démarche, elle ne limite pas actuellement la possibilité de construire les EPR2.

En deuxième point, les groupes permanents d'experts, bien qu'externes à l'ASNR, offrent l'avantage d'apporter une perspective extérieure précieuse à l'exploitant. Cela permet à l'exploitant de faire valoir son point de vue différemment de celui de l'autorité, évitant ainsi une situation où l'autorité aurait toujours raison face à EDF. Ces groupes ont été créés pour offrir un regard externe qui incite l'ASNR à réexaminer ses pratiques et ses questions, garantissant ainsi une réflexion plus équilibrée et diversifiée.

Troisième point, l'amiral CASABIANCA, inspecteur général de la sûreté nucléaire et de la radioprotection d'EDF, souligne la complexification croissante des procédures et l'importance de revenir aux gestes métiers. Un travail a débuté, centré sur la simplification des règles générales d'exploitation tout en maintenant la sûreté. L'objectif est de conserver un niveau de sûreté équivalent tout en simplifiant le système, ce qui peut impliquer des modifications des règles actuelles et une

réflexion approfondie pour une refonte globale du modèle des RGE (Règles générales d'exploitation) en France. Ce processus est envisagé comme étant aussi long que le chantier EPR2.

Richard KOBYLARZ

Parmi les éléments critiques, le financement et le design. Les plans finaux des designs ont-ils été complétés ? Avons-nous une vision claire de ce que nous allons construire ?

Frédéric HENNION

À l'été 2024, le détail design de l'EPR2 a débuté, marquant une étape importante dans la conception de ce réacteur. Ce processus n'est pas spécifique aux unités Penly 3 et 4, mais concerne l'ensemble du produit EPR2. Une revue de conception a été réalisée en 2023 par un comité indépendant, permettant de passer à la phase de détail design pour certains bâtiments et systèmes de l'EPR2, bien que d'autres aient été retardés. À l'été 2024, une nouvelle évaluation a confirmé la progression vers le détail design. À ce stade, les itérations pour optimiser le fonctionnement et les dimensions des équipements sont terminées, et bien que tous les plans ne soient pas encore disponibles, la conception est dans une phase classique. La planification est essentielle pour s'assurer que les équipements sont conçus et disponibles au moment nécessaire, facilitant la transition entre les phases de génie civil et de montage électromécanique.

Nous sommes dans un processus classique de design. Nous rentrons de plus en plus dans le détail et les plans sont en préparation. Le but est d'avoir un séquençement correct avec les plans au moment où nous en avons besoin pour que les fabrications soient lancées et en sortie d'atelier des fabricants pour que cela arrive sur le chantier au moment nécessaire pour le montage.

Richard KOBYLARZ

Je me rappelle le problème de la cuve de Flamanville qui ne répondait pas au cahier des charges. Est-ce que là nous allons surveiller les travaux ?

Frédéric HENNION

EDF au sens de l'arrêté INB surveille ses fournisseurs, y compris Framatome qui est un fournisseur du groupe EDF. Cela fait partie de la loi, cela s'impose à nous.

Gaëtan LAFFORGUE-MARMET

Du coup, sur les équipements sous pression nucléaires, que ce soit la cuve, les générateurs de vapeur, pressuriseurs, etc., un programme de construction a déjà commencé par Framatome. Les équipements mentionnés sont soumis à une réglementation stricte, supervisée par l'autorité ASNR, qui exige une déclaration de conformité. Un programme de surveillance est en place, comprenant des inspections sur site effectuées par des organismes mandatés pour vérifier que les méthodes et la fabrication respectent les normes présentées à l'autorité. Les retours concernant la cuve de l'EPR, notamment le phénomène de ségrégation carbone lié au choix des parties du lingot initial, sont pris en compte pour la construction d'autres équipements sous pression, y compris pour la cuve des EPR2 français.

Agnès THIOU

Juste pour repréciser pour la consultation pour la Clin dans le cadre du DAC. La Clin devra étudier le dossier. Une commission technique sera organisée, et il est important de rappeler à l'ASNR et aux services de la Préfecture l'importance du délai par rapport à l'enquête publique. Avec seulement un mois pour l'enquête publique, plus les 15 jours pour donner notre avis, le temps est très limité pour organiser les réunions et formaliser un avis. Recevoir les informations et documents tôt est crucial pour permettre des réunions préalables efficaces. Ce dossier sera d'importance et mobilisera beaucoup les membres sur certains sujets, nécessitant un temps suffisant pour un débat approfondi.

Gaëtan LAFFORGUE-MARMET

La consultation du public et toutes les consultations sont organisées par la Préfecture, et pas par l'ASNR. C'est la mission de sûreté nucléaire et radioprotection du ministère qui porte l'instruction. C'est organisé par la Préfecture. Je ne me prononcerai pas à la place de la préfecture concernant le délai minimal d'un mois, laissant à cette dernière le soin de choisir le délai souhaité. Réglementairement, la Cli doit transmettre son rapport dans les 15 jours suivant la clôture de l'enquête publique. Cependant, lors de la saisine de l'autorité environnementale, la Cli reçoit un dossier qui ne subit pas de changements majeurs entre cette phase et celle de l'autorisation environnementale, ce qui vous permettra de l'étudier suffisamment.

Agnès THIOU

Tout dépend effectivement du moment où on nous donnera le dossier. Plus nous le recevrons tôt, mieux ce sera.

Élodie BRIDIERS

Sachez que la présentation de l'ASNR fait 20 slides, pour ceux qui voudront avoir les détails complets, vous l'avez par mail.

5. Points d'actualités du SIRACEDPC

Arnaud VIARD

Bonjour à tous. Arnaud VIARD du SIRACEDPC. C'est le service de protection civile de la préfecture de Seine-Maritime. Pour rebondir à ce qui se disait avant sur les délais de consultation, nous ferons passer le message. Ce n'est pas le SIRACEDPC qui fait ce type de consultation pour le DAC. C'est au niveau de la Préfecture de région, un coordinateur du chantier EPR.

Je vais faire une rapide présentation, deux points d'étape. Le premier point d'étape concerne la révision des plans particuliers d'intervention des centrales nucléaires de Paluel et de Penly, menés en parallèle et de même envergure. Bien qu'il n'y ait pas d'évolution majeure par rapport à la révision de 2019, influencée par l'accident de Fukushima en 2011, des changements sont pris en compte, notamment pour Penly. Le chantier EPR2, qui se développera considérablement au cours des cinq prochaines années, nécessite une attention particulière, surtout pour les phases d'évacuation immédiate et l'accueil des salariés du chantier. De plus, la phase post-accidentelle a été davantage développée cette année dans les deux PPI, un aspect que nous souhaitons approfondir.

Puis, nous sommes sur le point d'entamer la phase de consultation pour le projet, qui commencera fin mars et impliquera la Clin, les mairies et les services concernés. Cette consultation réglementaire durera deux mois, permettant de recueillir des remarques. Ensuite, il y aura une consultation publique d'un mois. Les PPI, légèrement modifiés pour retirer quelques éléments sensibles, seront soumis à la consultation publique dans les communes concernées, ainsi qu'en Préfecture et Sous-Préfecture. L'objectif est de finaliser cette consultation en juin, avant les vacances estivales. Après avoir intégré les retours des consultations, le projet sera soumis à l'approbation du Préfet en juillet 2025, avant d'être diffusé à tous les partenaires. Voilà pour ce premier point d'étape.

Deuxième point d'étape sur la campagne de distribution des comprimés d'iode. Nous avons changé un petit peu de façon de procéder, il n'y a plus de distribution de bons de retrait pour les particuliers. C'est désormais ouvert à tout le monde. Plus de documents nécessaires avec les problématiques qui en découlent. L'inconvénient est que nous ne pouvons plus faire de suivi des bénéficiaires.

Quelques chiffres encourageants au 31 janvier 2025 :

- 8 605 boîtes de comprimés d'iode ont été retirées dans les pharmacies du secteur de 10 km de Paluel, dont 2 335 pour les ERP.
- 12 919 boîtes distribuées pour le périmètre de 10 km de Penly dont 377 pour les ERP.

Pour faire un petit rapprochement entre le nombre de boîtes et le nombre d'habitants, nous sommes à environ 20 000 habitants dans le périmètre des 10 km pour Paluel. Sachant que la posologie c'est deux comprimés par adulte, une boîte peut potentiellement couvrir cinq adultes. Nous sommes sur un prorata qui est assez intéressant.

Les établissements scolaires ont rapidement été dotés, ils ont pu renouveler leurs stocks de comprimés qui étaient arrivés à péremption. Nous sommes depuis début janvier à 100 % d'établissements scolaires qui ont cherché leurs nouveaux comprimés d'iode. C'est une cible très importante pour la Préfecture. Le suivi qui a été fait par les services de l'Éducation nationale qui ont insisté sur ce point.

Un petit focus aussi sur les différents établissements sanitaires. Le centre hospitalier de Dieppe et ses divers établissements ont déjà reçu les équipements nécessaires grâce à un cadre spécifique facilitant leur approvisionnement immédiat. Les autres établissements de la région sont

généralement suivis par l'ARS de Normandie, qui assure la diffusion et le suivi de l'information. Les communes, les EPCI, ainsi que les services de l'État et les grandes collectivités comme la Région et le Département, ont été informés pour garantir une bonne organisation. Pour les ERP, un bon de retrait est requis pour récupérer les comprimés d'iode, permettant ainsi aux pharmaciens de gérer les commandes pour des groupes importants, allant de 100 à plusieurs centaines de personnes.

Dernier petit point, nous sommes passés par les différentes chambres de commerce et d'industrie, chambres d'agriculture, chambres artisanales pour faire passer le message également aux petites et moyennes entreprises, de s'équiper en comprimés d'iode pour leurs employés, c'est une obligation réglementaire, mais éventuellement aussi pour le public qu'elles peuvent accueillir.

Elodie BRIDIERS

Si l'on compare les chiffres que nous avons sur cette campagne, à ceux de la campagne précédente, nous sommes pareils, mieux, moins bien ?

Arnaud VIARD

Précédemment, les chiffres datent de 2016 et je ne vais pas avoir les chiffres pour le périmètre 10 km. La dernière campagne a eu lieu en 2019, mais c'était pour les 10 et 20 km et là, nous sommes sur une population beaucoup plus grande, donc la comparaison ne serait pas possible.

Richard KOBYLARZ

Les EHPAD sont-ils compris ?

Arnaud VIARD

Ils sont compris à deux titres, suivis par l'ARS parce que ce sont des établissements sanitaires, mais aussi potentiellement informés par les communes dans lesquelles les EHPAD se trouvent.

6. Présentation et approbation du programme d'activités et du budget prévisionnel 2025

Élodie BRIDIERS

Depuis janvier, l'activité de la Clin a débuté plusieurs actions et d'autres à venir. Une probable visite du chantier des travaux de l'EPR2 de Penly est prévue en juin. Par ailleurs, la révision des PPI pour Paluel et Penly est à l'ordre du jour, avec une consultation de la Clin, qui disposera en principe de deux mois pour formuler un avis sur ces plans. Ensuite, une modification du Porter A Connaissance de Penly a fait l'objet d'une commission technique vendredi dernier. Cela concerne les deux kilomètres autour de la centrale de Penly. Puis, la troisième visite décennale pour Penly est en cours. La Clin relayera par mail les lettres de suite et autres documents sur le sujet.

La Clin accompagnera dans la mesure du possible l'ASNR lors d'inspections sur les sites et nous ferons des analyses radiologiques. Une commission technique s'est tenue sur les sujets des analyses environnementales le 7 mars dernier avec une présentation du laboratoire mandaté par la Clin pour réaliser ces analyses et une présentation de l'ASNR, d'EDF Paluel et de l'ACCRO.

Les arrêts de tranche des CNPE incluent la visite partielle de la tranche 3 de Paluel, qui s'est déroulée du 1er novembre 2024 au 19 février 2025. Actuellement, la visite partielle de la tranche 4 est en cours. Un arrêt pour simple rechargement de la tranche 2 est prévu du 19 juillet au 6 septembre.

Concernant les actions de communication de la Clin, nous organisons une réunion publique d'information le 22 mai 2025, portant sur « le changement climatique et les centrales nucléaires ». En parallèle, deux éditions du Clin Info sont prévues, avec le numéro 20 devant paraître en mai, avant la réunion et distribué dans tout le secteur PPI durant la semaine du 12 mai. En mai toujours, le village ATOM Investigation sera destiné aux scolaires les jeudis et vendredis et le samedi au grand public. À ce sujet, une commission communication se tiendra lundi 31 mars.

Lors de la commission communication du 27 janvier, il a été décidé de réaliser une vidéo d'information sur les PPI. Elle succédera à celle de l'année précédente sur les comprimés d'iode. Ensuite, la Clin continuera en 2025 les présentations de ses missions dans les EPCI. Et au deuxième semestre, nous espérons que nos services techniques organisent la refonte du site internet.

Le budget prévisionnel 2025 est fixé à 185 000 €. Les coûts pour le Clin Info ont augmenté. De même, les dépenses pour les actions de sensibilisation ont été portées à 22 000 €, en prévision du salon où la Clin couvre le transport des scolaires. Le salon devrait accueillir entre 800 et 850 élèves, avec 18 ateliers proposés, et 450 élèves déjà inscrits, c'est une bonne progression.

La commission communication se tiendra le 31 mars en visioconférence sur le salon ATOM Investigation. Elle sera co-animée avec l'IFFO-RME.

La réunion publique de la Clin se tiendra le 22 mai 2025 à Rouxmesnil-Bouteilles dans la salle Corentin Ansquer, qui est également le lieu du salon ATOM Investigation. Pour ceux qui souhaitent visiter le salon ATOM, la journée ouverte au grand public est prévue le samedi 24 mai 2025.

Christine ELLISON-MASSOT

Page 13, il est dit que la Clin peut faire réaliser des expertises et des études épidémiologiques, faire procéder à toutes mesures, analyses environnementales ayant trait aux émissions ou aux rejets des installations des sites. Est-ce que de telles études épidémiologiques ont déjà été réalisées ? Est-il est possible d'en prévoir d'autres ? Je pensais à la santé des habitants. Merci.

Élodie BRIDIERS

Cette phrase est inscrite dans la loi sur les commissions locales d'information nucléaire. En ce qui concerne la Clin, cette année nous avons fait des prélèvements deux fois avec notre laboratoire. Il n'y a pas d'études plus poussées prévues en 2025. Nous n'en faisons pas sur la santé des habitants.

Agnès THIOU

Aucune étude épidémiologique n'a été réalisée par la Clin. Les études épidémiologiques nécessitent des panels représentatifs. Cela implique de consulter des organismes comme l'ARS et un travail approfondi au vu de la complexité du territoire et de sa proximité de la mer. Si les membres de la Clin expriment le souhait d'explorer ce type de sujet, il sera important de l'étudier en collaboration avec eux.

Christine ELLISON-MASSOT

Concernant ce projet d'EPR2, il peut être intéressant de voir l'état de santé de la population locale.

Agnès THIOU

Il y a quelques années, une discussion avait eu lieu avec l'ARS, et il semblait que la situation était très complexe. Les sujets abordés devaient être très précis. Il reste toutefois toujours possible d'en discuter avec l'ARS.

Élodie BRIDIERS

Oui, nous pourrions voir cela en commission et en demandant à l'ARS.

Jean-Louis CHAUVENSY

Le sujet phare pour nous cette année sera le salon à fin mai ainsi que la réunion publique. Il serait bien que les membres de la Clin y participent, c'est important.

Françoise KOBYLARZ-LE BERRE

Je rebondis sur la remarque de Monsieur CHAUVENSY. Lors des débats de la CNDP et même à une réunion publique, très souvent, l'animateur demande quelles sont les qualités des gens qui sont dans la salle. Serait-il possible de demander en début d'assemblées telles que celle-là d'où parlent les gens, quelles sont leurs qualités ?

Jean-Louis CHAUVENSY

Par rapport à cette assemblée puisque ce sont des membres de la Clin, ils sont tous enregistrés, ils signent leur présence et donc nous savons de quel groupe ils font partie.

Élodie BRIDIERS

Les assemblées plénières comme aujourd'hui ne sont pas ouvertes au public, contrairement aux réunions publiques. Elles ne sont ouvertes qu'aux membres de la Clin (élus, syndicats, associations, experts). Le 22 mai, par contre, lors de la réunion publique, tout le monde sera invité. En début de chaque réunion publique, il y a un brise-glace, l'animateur demande d'où viennent les personnes présentes et ils répondent à main levée.

Jean-Louis CHAUVENSY

Là, nous ne sommes pas dans le même sujet qu'en plénière. En plénière, ce n'est uniquement que les membres de la Clin.

Agnès THIOU

En plénière sont présents uniquement les membres de la Clin qui assistent aux réunions pour le titre pour lequel ils ont été nommés et non pour leur lieu d'habitation, la proximité de la centrale ou pas.

Jean-Louis CHAUVENSY

Si vous voulez bien, passons au vote de la proposition d'approbation traditionnelle du programme d'activités et du budget prévisionnel 2025. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Nous sommes d'accord. Approbation du programme d'activités et du budget prévisionnel 2025.

Élodie BRIDIERS

Avant de clôturer la séance, je vous annonce que je quitte mon poste de chargée de mission pour la Clin le 30 avril prochain pour retourner en région parisienne. Le salon a lieu en mai, mais nous préparons tout en amont donc pas d'inquiétude.

Jean-Louis CHAUVENSY

Nous allons la remercier pour le travail accompli au sein de notre Clin même si nous aurions espéré qu'elle reste beaucoup plus longtemps. En espérant que nous trouvions quelqu'un qui puisse prendre la place. Messieurs les directeurs d'EDF, si vous avez des connaissances, nous sommes preneurs.

Jean-Louis CHAUVENSY

Merci à vous.

Fin de la séance

GLOSSAIRE

A.N.C.C.L.I. : Association Nationale des Comités et Commissions Locales d'Information
A.R.S. : Agence Régionale de Santé
A.S.N.R : Autorité de Sûreté Nucléaire et de Radioprotection
A.S.R. : Arrêt pour Simple Rechargement
B.C.R. : Bloc Cubique Rainuré
B.R. : Bâtiment Réacteur
C.G.T. : Confédération Générale du Travail
C.L.I.N. : Commission Locale d'Information Nucléaire
C.N.N : Constat radiologique Nord-Normandie
C.N.P.E : Centre Nucléaire de Production d'Électricité
C.O.D. : Centre Opérationnel Départemental
C.O.D.E.R.S.T. : Conseil Départemental de l'Environnement, Des Risques Sanitaires et Technologiques
C.M.A. : Chambre des Métiers et de l'Artisanat
C.S. : Comité Scientifique
C.T.A. : Centre de Traitement de l'Alerte
D.A.R.P.E. : Demande d'Autorisation de Rejets et de Prélèvements d'Eau
D.D.T.M. : Direction Départementale des Territoires et de la Mer
D.R.E.A.L. : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
D.U.S. : Diesel d'Ultime Secours
E.P.C.I. : Établissement Public de Coopération Intercommunale
E.R.P. : Établissement Recevant du Public
F.A.R.N. : Force d'Action Rapide Nucléaire
F.O. : Force Ouvrière
G.V. : Générateur de Vapeur
O.S.P.A.R. : Convention pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est
P.A.M. : Plan d'Appui et de Mobilisation
P.C.O : Poste de Commandement Opérationnel
P.C.S. : Plan Communal de Sauvegarde
P.P.I. : Plan Particulier d'Intervention
P.U.I. : Plan d'Urgence Interne
I.N.B. : Installation Nucléaire de Base
I.N.E.S.: International Nuclear Event Scale
I.R.S.N : Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire
R.E.X. : Retour d'Expérience
R.T.E. : Réseau de Transport d'Électricité
S.D.A.G.E. : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
S.D.I.S. : Service Départemental d'Incendie et de Secours
S.I.R.A.C.E.D.P.C : Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Économiques de Défense et de la Protection Civile
T.E.C.V. : Transition Énergétique pour la Croissance Verte
T.S.N. : Transparence et Sécurité Nucléaire
V.D. : Visite Décennale
V.P. : Visite Partielle

